

Maître(sse) de Maison

Qualification délivrée par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et Formation Professionnelle (CPNE-FP)

Rentrée 2022

Le(la) maître(sse) de maison assume dans une structure d'hébergement, une unité de vie, ou en logement autonome, une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères, tâches de gestion simples. Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative. Il(elle) accompagne la personne dans les actes de la vie quotidienne. Il(elle) vise l'apprentissage et le maintien de son autonomie au travers des actes du quotidien.

Ainsi, le(la) maître(sse) de maison exerce le plus souvent dans les secteurs de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, des adultes et familles en situation d'exclusion, ou dans les établissements et services accueillant des enfants ou adultes en situation de handicap.

Public et pré-requis à l'entrée en formation

- ◆ Les salariés des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui exercent l'emploi de Maître(sse) de Maison.
- ◆ Les personnes qui ont exercé l'emploi de maître(sse) de maison à minima 3 mois (continus ou discontinus) dans les 3 dernières années.
- ◆ Les demandeurs d'emploi (ou en reconversion) :
 - ❖ Avoir réalisé une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) avec un retour volontaire de l'évaluation par le stagiaire à l'organisme de formation, ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum dans le secteur (attestation de l'employeur) correspondant à l'emploi visé, permettant de comprendre les conditions d'exercice de l'emploi, les attendus de l'emploi, de valider le projet.
- ◆ Réaliser un positionnement avec l'organisme de formation labellisé permettant de vérifier la pertinence du choix de la formation au regard du projet professionnel et des capacités de la personne.

Phase de positionnement

Sous réserve du dossier d'inscription complet

Période d'inscription

Du 18 avril au 26 juin 2022 inclus



Epreuve écrite

Epreuve de 85 minutes
Le lundi 4 juillet 2022

Entretien

Entretien individuel de positionnement de 45 minutes à partir du lundi 11 juillet 2022

INSCRIPTIONS

Inscription en ligne sur notre site internet : www.irtsreunion.fr
Catégorie « cycles certifiants et/ou labellisés »



Contenu de la formation

Bloc 1 : Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie (70h)

- ◆ Rôle et fonction du(de la) Maître(sse) de maison
- ◆ Qualité et sécurité du cadre de vie
- ◆ Entretien du cadre de vie
- ◆ Entretien du linge
- ◆ Préparation des repas et hygiène alimentaire

Bloc 2 : Accompagnement des personnes (84h)

- ◆ Rôle et fonction du(de la) maître(sse) de maison quant à l'accompagnement des personnes
- ◆ Les problématiques des publics
- ◆ Les fondements et les méthodes d'accompagnement
- ◆ Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort

Bloc 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle (49h)

- ◆ Le cadre institutionnel de la fonction
- ◆ Le travail en équipe

Module d'accompagnement à la Certification (21h)

- ◆ Accompagnement méthodologique à la certification

Accompagnement optionnel (14h)

- ◆ Accompagnement méthodologique renforcé : écrits professionnels et atelier numérique



Informations

Durée

Centre : 224 heures (+14 heures d'accompagnement renforcé)
Stage : 210 heures

Date prévisionnelle

Début de formation : 22 août 2022
Fin de formation : 3 mars 2023
(sous réserve de modification par l'organisme de formation)

Période

4 à 5 jours par mois

Lieu de formation

ARFIS OI – IRTS La Réunion
1, Rue Sully Brunet 97470 ST BENOIT

Coût par stagiaire

2929 €

Validation de la formation

L'ensemble des compétences est validé lorsque le professionnel :

- ✓ A obtenu ses certificats SST et HACCP,
- ✓ A réussi son épreuve de certification par bloc devant un jury,
- ✓ A été présent tout au long de la formation.

Responsable du Pôle Formations Continues et Labellisées

Nathalie WACH
nathalie.wach@irtsreunion.fr

Coordnatrice de la formation

CARPANIN Mékalai, Cadre de formation
mekalai.carpanin@irtsreunion.fr
Tél : 0693 011 032 / 0262 929 946

Secrétariat de la formation continue

Terry CALTON, Assistante pédagogique
terry.calton@irtsreunion.fr
Tél : 0262 92 97 77

